

# FICHE DE POSTE 15 MCFA-DR TPCAU 50%

Intitulé du poste : Maître de conférence associé des ENSA  
Groupe de discipline : TPCAU (Théorie et pratique de la Conception Architecturale et urbaine)  
Discipline : TPCAU (Théorie et pratique de la Conception Architecturale et urbaine)

Catégorie statutaire : A  
Corps :  
**Maîtres de conférence Associé des ENSA (MCFA)**  
à mi-temps (160h)

Domaine(s) Fonctionnel(s) : **Enseignement supérieur – Recherche**

Emploi Type : **Enseignant théoricien du supérieur DDAO - RCH03B**

Adresse administrative et géographique de l'affectation :  
École nationale supérieure d'architecture de : Paris La Villette  
Adresse : 144 avenue de Flandre, 75019 Paris

## Missions et activités principales

Groupe de Disciplines : TPCAU (Théorie et pratique de la Conception Architecturale et urbaine)  
Discipline : TPCAU (Théorie et pratique de la Conception Architectura et urbaine)

## OBJET

### Présentation sommaire de l'organisation pédagogique du champ TPCAU

Dans le cycle licence, l'enseignement de la discipline s'inscrit dans une pédagogie progressive, organisée et coordonnée de manière collégiale au sein de 6 semestres, thématiques comme suit :

- S1 : ouverture à la ville et l'architecture (Fondamentaux)
- S2 : Initiation au projet, (outils, contexte)
- S3 : Espaces de l'habiter, (usages, structures, matérialités)
- S4 : Édifice public, (programme, structure et lumière)
- S5 : Habitation collective en milieu urbain, (interaction ville-architecture-environnement)
- S6 : Initiation au projet urbain, (mixités/densités)

Dans le cycle master, l'enseignement de la discipline s'inscrit prend place au sein de cinq domaines d'études, lieux privilégiés de rencontres et de travail des enseignements de projet comme de séminaire, permettant la thématique des enseignements et visant à construire du dialogue, du débat, des échanges.

Liste des Domaines d'études

- Arts et scénographies
- Critique et technique de l'architecture
- Héritages et mutations
- Territoires et paysages
- Villes et sociétés

### Les missions de l'enseignant(e) chercheur(e) recruté(e) seront les suivantes :

- **Pédagogique**
- Enseignement dans les différents séminaires du domaine d'études Milieux Territoires Paysages, S 708, S 808, S 908 Architecture des Milieux Habités (35 H), S 707, S 807, S 907 Architecture/S-Paysage/S (30 H), S 709, S 809, S909, Architectures du Tout-monde (12 H)
- Intervention dans le groupe de projet P910 ( 48 H)
- Intervention dans le post-master HESAM Recherches Internationales en Architecture, Option architecture et Philosophie (32 H)

## - Scientifique et autres tâches

### Charges horaires d'enseignement et de recherche

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

**Il s'agit d'un emploi à mi-temps, soit 160h ETP.**

### **Compétences et savoir-faire principales mises en œuvre :**

#### Compétences techniques :

##### Titres ou diplômes requis :

- Doctorat ou diplômes admis en équivalence.  
A défaut, titres, qualifications ou travaux admis en dispense.

#### Titres, diplômes et compétences souhaités au regard du poste :

- Un-e architecte, doctorat obtenu, production mesurable dans la recherche (publications, participation à des colloques, ...), et dans l'expertise de projets à différentes échelles (architecturale, urbaine, ).
- 

### Environnement professionnel :

#### **Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :**

L'ENSA de Paris La Villette forme des architectes dans le cadre des cursus mis en place par la réforme LMD, tout en veillant à ce que l'enseignement dispensé soit à la fois professionnel et académique en intégrant des approches pluridisciplinaires, une ouverture sur le monde et une formation bi-cursus ingénieur-architecte / architecte-ingénieur. Les formations qu'elle propose s'appuient pour partie sur les travaux de recherche développés dans le cadre de son département recherche qui regroupe six équipes pluridisciplinaires et s'ouvrent sur diverses formations post Master qualifiantes : formation à l'HMONP, préparation au concours d'AUE, formations à des DPEA, formation à un DSA et formations doctorales.

L'ENSAPLV est la plus importante école par le nombre de ses effectifs, avec 2174 inscrits en 2014 –2015.

L'enseignement y revêt diverses caractéristiques :

1/ il y est transdisciplinaire : tout en étant centré sur l'apprentissage du projet architectural, urbain et/ou paysager, les enseignements dits « pour l'architecture » sont à la fois présents dans cet apprentissage et sans lui être subordonnés; depuis sa fondation, l'ENSAPLV favorise la coprésence de nombreuses disciplines dont elle encourage le travail conjoint autour de l'exercice du projet ;

2/ il est dispensé dans des cours, des groupes de projet, des TP et des TD ;

3/ il s'emploie à couvrir et à précéder la demande sociale concernant l'aménagement de l'espace architectural, des paysages et du territoire et les questions environnementales.

4/ il se veut divers, innovant, et sans ligne doctrinaire;

5/ il revendique une tradition d'évolution permanente en se confrontant à d'autres disciplines et d'autres pratiques artistiques, sociales, etc. ;

6/ il propose une progressivité coordonnée dans le 1er cycle Licence, et une large autonomie de choix aux étudiants dans le 2e cycle Master à travers l'existence de six thèmes d'approfondissement, et la possibilité de poursuivre au sein de l'École une HMONP, un doctorat ou des enseignements spécialisés (DSA, DPEA) ;

7/ il est dispensé par des enseignants titulaires et contractuels à qui il est demandé d'enseigner simultanément dans les 1er cycle Licence et 2e cycle Master ;

8/ il se place dans une perspective internationale : mobilités étudiante et enseignante dans 99 écoles dans le monde ; participation à des ateliers internationaux ponctuels ou intégrés au cursus et à des programmes financés par l'Europe.

#### **Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :**

Plus de soixante chercheurs et une quarantaine de doctorants se répartissent dans 6 unités de recherche intégrées à des UMR CNRS :

- l'équipe Architecture, Milieu et Paysage (AMP – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Philosophie, Architecture et Urbain (GERPHAU - EA 7486) ;
- l'équipe Architecture Anthropologie (LAA – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Espaces Travail (LET – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception (MAACC- UMR MAP 3495) ;
- l'équipe Architecture, Histoire, techniques, Territoires, environnements et patrimoines (AHTTEP - UMR AUSSER 3329).

**Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :**

Le groupe de disciplines retenu : TPCAU

**Liaisons hiérarchiques : Direction de l'école**

**Liaisons fonctionnelles : Direction des études** (rappeler en 5 lignes maximum le nombre d'enseignants dans cette discipline, leurs statuts, et l'actuelle répartition entre eux de la charge d'enseignement)\*

**Liaisons hiérarchiques :**

**Liaisons fonctionnelles :**

**Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :**

Poste à pourvoir pour la rentrée universitaire 2019-2020

### **Composition du dossier de candidature**

- Formulaire de candidature, avec coordonnées téléphoniques et mail où le candidat peut être joint rapidement ;
- Note d'intention pédagogique (trois pages dactylographiées maximum), tenant compte du programme pédagogique de l'école ;
- Curriculum vitæ détaillé. Le candidat s'attachera à présenter plus particulièrement son expérience dans l'enseignement.
- Travaux, ouvrages, articles, réalisations et référence des publications, s'il y a lieu.
- Copie des diplômes ou titres (*décret n°93-368 du 12 mars 1993*) (les pièces en langues étrangères doivent être traduites en français par un traducteur assermenté) ;
- Copie de la carte d'identité ;
- **Pour les postes à temps partiel**, Justifier d'une activité principale par ailleurs. Celle-ci doit engendrer un revenu minimum annuel de 10 500€. Pièces à fournir : extrait de compte de résultat ou avis d'imposition ou bulletins de salaires.

### **CALENDRIER**

- date limite de réception des candidatures : **29 septembre 2019**
- les candidats invités à l'entretien seront avertis par téléphone ou par mail (coordonnées demandées ci-dessus) au **plus tard le : 01 octobre 2019**
- audition des candidats par la commission de recrutement prévue le : **Voir sur le site démarches simplifiées.**

### **Envois des candidatures :**

Dépôt des candidatures sur la plate-forme Démarches simplifiées

Lien internet : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/poste-15-mcfa-dr-tpcau-50>

Le contenu du dossier de candidature est précisé sur la plate-forme démarches simplifiées

### **CONDITIONS DE RECRUTEMENT DES MAÎTRES DE CONFÉRENCE ASSOCIÉS**

**PROFESSEURS ET MAÎTRES DE CONFÉRENCES ASSOCIÉS À TEMPS PLEIN**

Art. 1er. – Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes :

- 1- Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les

fonctions de professeur associé ;

- 2- Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1o de l'article 31 du décret no 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1o de l'article 48 du même décret ;
- 3- Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret no 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

#### PROFESSEURS ET MAÎTRES DE CONFÉRENCES ASSOCIÉS À MI-TEMPS

Art. 7. – Des personnalités françaises ou étrangères peuvent être recrutées dans les écoles nationales supérieures d'architecture en qualité de professeur ou de maître de conférences associé à mi-temps, lorsqu'elles remplissent l'une des conditions fixées à l'article 1er et exercent une activité professionnelle principale hors enseignement.

Date de mise à jour de la fiche de poste : [septembre 2019](#)